

103/203 ou 302/402 - Former des examinateurs-correcteurs DELF-DALF : habilitation

Domaine

Former.

Public

Cette formation, constituée de deux modules, s'adresse uniquement à des responsables et chargés de mission pédagogique, directeurs des cours, attachés de coopération, formateurs de formateurs susceptibles d'intervenir dans un dispositif d'évaluation DELF-DALF et désignés, à l'étranger, par le responsable du service de coopération et d'action culturelle ou, en France, par le responsable d'un centre agréé par le rectorat.

Prérequis pédagogiques

Ce parcours est ouvert uniquement aux personnes titulaires d'une habilitation d'examineur-correcteur DELF-DALF en cours de validité au moment du stage et justifiant d'une expérience conséquente de l'évaluation des épreuves orales et écrites du DELF et du DALF. Un intérêt et/ou une expérience en ingénierie de formation serait un plus.

L'habilitation de formateur couvrira nécessairement les niveaux précédemment obtenus lors de l'habilitation d'examineur-correcteur.

Afin que les participants tirent le meilleur profit de la formation, une maîtrise de la langue française, correspondant au minimum au niveau B2 du *Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)*, est requise.

Objectif général

Ce parcours vise l'acquisition de compétences requises pour devenir formateurs d'examineurs-correcteurs des épreuves du DELF et du DALF afin de démultiplier ensuite localement les formations d'habilitation et assurer les renouvellements d'habilitation.

Il vise également à renforcer leurs compétences d'évaluateurs et à connaître les nouveaux outils et les nouvelles dispositions relatives à l'évaluation du DELF et du DALF.

Présentation

Du fait de l'utilisation des nouvelles grilles DELF et DALF durant la formation, en amont de celle-ci, les participants devront réaliser le module d'autoformation sur les nouvelles grilles disponibles sur la plateforme FEI+ (environ 6 heures de formation) et faire parvenir leur attestation de réussite au plus tard deux semaines avant le début de la formation. L'évaluation des productions proposées dans la dernière partie du parcours en ligne est obligatoire, jusqu'au plus haut niveau d'habilitation possédé par le stagiaire.

Durant la formation, les participants seront amenés à réfléchir à la présentation de France Éducation international, du dispositif DELF-DALF et du *CECRL* dans un stage local d'habilitation des examinateurs-correcteurs.

Dans un second temps, ils prépareront et animeront des modules de formation selon des focus prédéfinis.

Pour finir, ils établiront le vadémécum du formateur et se familiariseront avec les procédures d'organisation d'un stage local et le matériel mis à la disposition des formateurs habilités.

Modalités de travail

Dans le cadre de cette formation, tous les participants seront amenés à prendre en charge, en petits groupes, la préparation et l'animation d'un module de formation concernant l'un des 6 niveaux du *Cadre européen commun de référence pour les langues* et les épreuves du DELF ou du DALF correspondantes. Ils devront démontrer leur capacité à gérer les échanges au sein d'un groupe d'examineurs-correcteurs et à parvenir à un consensus lors de l'harmonisation des évaluations. **La formation est constituée de deux modules indissociables de 15 heures chacun, soit 30 heures (18 séances de 1h40) de formation au total.**

Conditions d'habilitation

Pour prétendre à l'habilitation, la présence à l'ensemble de la formation est obligatoire.

À l'issue du stage, une attestation d'habilitation valable 5 ans sera délivrée à chaque participant, sur la base de modalités d'évaluation qui seront précisées en formation. FRANCE EDUCATION INTERNATIONAL se réserve le droit de ne pas habilitier un participant ou de l'habilitier partiellement pour certains niveaux, s'il ne satisfait pas aux critères d'habilitation. Les résultats des tests d'habilitation ne sont pas communiqués aux participants. L'habilitation est différente du certificat de participation envoyé par l'équipe BELC. L'habilitation obtenue sera directement transmise par le département des certifications de FRANCE EDUCATION INTERNATIONAL, au format PDF (envoi par courriel ou délivrance via une plateforme). Le délai minimal de réception est d'un mois à partir de la fin de l'événement.

Contenus prévisionnels

- 1** : Se présenter. Formuler ses besoins et attentes pour les mettre en regard des objectifs du module. Mutualiser ses représentations et ses pratiques. Présenter les objectifs du module. Présenter France Éducation international et le dispositif DELF-DALF. Réactualiser les connaissances sur le CECRL.
- 2** : Animer un module sur le CECRL (définir les objectifs et le type d'activités).
- 3** : Élaborer un programme de formation. Élaborer une séquence pédagogique de formation d'habilitation, créer des activités de formation. Travailler en groupe.
- 4** : Travailler en groupe (suite).
- 5** : Former les examinateurs-correcteurs à la correction et l'évaluation des épreuves collectives et individuelles du DELF A1 (1/2).
- 6** : Former à l'évaluation du DELF A1 (2/2).
- 7** : Former les examinateurs-correcteurs à la correction et l'évaluation des épreuves collectives et individuelles du DELF A2 (1/2).
- 8** : Former à l'évaluation du DELF A2 (2/2).
- 9** : Former les examinateurs-correcteurs à la correction et l'évaluation des épreuves collectives et individuelles du DELF B1 (1/2).
- 10** : Former à l'évaluation du DELF B1 (2/2).
- 11** : Former les examinateurs-correcteurs à la correction et l'évaluation des épreuves collectives et individuelles du DELF B2 (1/2).
- 12** : Former à l'évaluation du DELF B2 (2/2).
- 13** : Former les examinateurs-correcteurs à la correction et l'évaluation des épreuves collectives et individuelles du DALF C1 (1/2).
- 14** : Former à l'évaluation du DALF C1 (2/2).
- 15** : Former les examinateurs-correcteurs à la correction et l'évaluation des épreuves collectives et individuelles du DALF C2 (1/2).
- 16** : Former à l'évaluation du DALF C2 (2/2).
- 17** : Établir le guide des bonnes pratiques du formateur (définir les critères de qualité d'un stage de formation). S'approprier les modalités d'organisation d'un stage local et les procédures d'habilitation. Découvrir les outils, activités et ressources à disposition du formateur
- 18** : Faire une synthèse des contenus de formation. Effectuer le test final d'habilitation du formateur.

Éléments bibliographiques

Conseil de l'Europe/Conseil de la coopération culturelle/Comité de l'éducation/Division des langues vivantes. *Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer*. Paris : Didier, 2001, 190 p.

MÈGRE Bruno, RIBA Patrick. *Démarche qualité et évaluation en langues*. Paris : Hachette, 2015 (F nouvelle formule).

TAGLIANTE Christine. *L'évaluation et le cadre européen commun*. Paris : CLE International, 2005, 207 p. (Techniques et pratiques de classe).

VELTCHEFF Caroline, HILTON Stanley. *L'évaluation en FLE*. Paris : Hachette, 2003, 143 p. (F nouvelle formule).